

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET  
8 RUE ALBERT CAMUS  
85190 AIZENAY  
Tel : 0230322930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 20  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2023**

**Numéro de la DBM : 06**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :  [X]

Budget annexe :  [ ]

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui  [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DM pour vote n° 06

Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve les prélèvements sur les fonds de réserve, d'un montant total de 20 760,00 €.

- AP - Prélèvement pour le 3C : 2 100,00 €
- OPC - Prélèvement pour Thermocycleur SVT : 1 800,00 €
- AP - Prélèvement pour SVT : 3 450,00 €
- AP - Prélèvement pour ST2S : 600,00 €
- OPC - Prélèvement pour table TT extérieur : 3 160,00 €
- AP - Prélèvement pour stockage matériel escalade : 400,00 €
- ALO - Prélèvement pour aménagements extérieurs : 2 900,00 €
- AP - Prélèvement pour abonder le service : 2 000,00 €
- ALO - Prélèvement pour abonder le service : 2 850,00 €
- SRH - Prélèvement pour abonder le service : 1 500,00 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

